



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 256-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.527

Déposée le : 11.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Grabner (La Neuveville, UDC)
Ochsenbein (Bévilard, UDC)
Martin (Täuffelen, UDF)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Müller (Orvin, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Restaurer la sécurité sur la route de Reuchenette à Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat suivant :

1. retirer les potelets installés le long de la route de Reuchenette ainsi que les marquages appliqués pour indiquer la surface réservée au trafic piétonnier, et rétablir la route dans son état d'origine ;
2. examiner l'opportunité de réduire au minimum absolu les marquages et les éléments de signalisation afin d'augmenter la visibilité et donc aussi la sécurité routière pour l'ensemble des usagers et des usagers de la route.

Développement :

La route de Reuchenette à Bienne est un axe important reliant la ville de Bienne au Jura bernois. Sur un tronçon de cette route, des potelets ont récemment été installés et des marquages appliqués sur la chaussée, prétendument pour améliorer la sécurité routière. Or, la route étant située en pente, sa largeur est relativement limitée. Ainsi, les mesures adoptées (potelets et marquages au sol) diminuent en réalité la sécurité routière, en particulier pour ce qui est des bus.

Par ailleurs, elles donnent l'impression aux piétonnes et aux piétons de marcher sur un trottoir sécurisé. Toutefois, ces potelets et ces marquages ne sauraient être assimilés à une surface physiquement séparée, ce qui augmente le risque que des passantes et des passants sous-estiment le danger et se méprennent sur la sécurité qu'offrent véritablement ces dispositifs. Ces

potelets et marquages ne permettent ni d'améliorer clairement la sécurité routière, ni de canaliser le trafic d'une manière sensée. Au contraire : ils créent de nouvelles zones de conflits entre l'ensemble des usagères et usagers de la route.

Destinataire

– Grand Conseil